

DEPARTEMENT :	HERAULT
CANTON :	MEZE
COMMUNE :	MEZE

N°1042

LE MAIRE DE LA VILLE DE MEZE,

VU, le code général des collectivités territoriales L2212-2,

CONSIDERANT, les attestations des bureaux de contrôle relatives notamment aux structures et aux installations électriques.

CONSIDERANT, la visite du site et sa conformité aux obligations en matière d'évacuation du public.

**Autorisation manifestation
culturelle**

ARRETE :

FESTIVAL DE THAU 2022

Article 1 : Mme TEYSSIER Monique, Présidente de l'Association Jazz à Mèze, organisatrice du Festival de Thau, est autorisée à ouvrir la manifestation au public sur le site de l'aire des festivités, parking des Tonneliers à Mèze, à compter du jeudi 21 juillet 2022 à 19h00 et jusqu'au dimanche 24 juillet 2022 à 2h00.

Article 2 : M. le Directeur Général de la Ville de Mèze, M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, M. le Commandant du centre de secours du SDIS de Mèze sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 21 juillet 2022

Le Maire,

Thierry BAEZA

Acte adressé au Représentant de l'Etat le	21/07/2022
Acte reçu par le Représentant de l'Etat le	21/07/2022
Acte publié, affiché et notifié le	24/07/2022
ACTE EXECUTOIRE	